

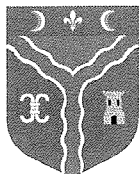
DEPARTEMENT de la MARNE

ARRONDISSEMENT de REIMS

CANTON de MOURMELON-VESLE ET MONTS DE CHAMPAGNE

COMMUNE de

BETHENVILLE



COMMUNIQUE DE MONSIEUR LE MAIRE

**Relatif à la fermeture temporaire des écoles
maternelle et élémentaire Michel de MONTAIGNE de
la commune de BETHENVILLE en raison d'un
épisode de canicule**

du 23 juin 2026 au 26 juin 2026

Fermeture partielle temporaire des écoles maternelle et élémentaire Michel de Montaigne en raison de l'épisode de canicule

Depuis vendredi, je suis personnellement et attentivement l'évolution de l'épisode de canicule qui touche notre territoire et ses conséquences concrètes sur les conditions d'accueil des enfants au sein des écoles maternelle et élémentaire Michel de Montaigne.

Avec les élus et les services municipaux, j'ai maintenu depuis vendredi un dialogue régulier avec la direction de l'école, les services de l'Éducation nationale et les services de l'État afin de ne pas décider à distance, mais à partir de la réalité vécue dans les classes et les espaces d'accueil.

Ce lundi, je suis resté attentif, tout au long de la journée, aux informations communiquées par le directeur de l'école, notamment concernant les relevés de température effectués dans les locaux scolaires. Ces éléments ont permis de tenir compte, heure par heure, de l'évolution des conditions d'accueil des enfants et des personnels.

J'ai également pris en considération les retours du Rectorat, ainsi que les échanges intervenus avec les services de l'État. La réunion organisée en fin de journée avec la Préfecture et le Rectorat a permis de partager les constats, d'examiner les possibilités d'adaptation et de confirmer la nécessité d'une mesure temporaire, ciblée et proportionnée.

C'est dans ce contexte, et par arrêté municipal du 22 juin 2026, que j'ai décidé la suspension temporaire partielle de l'accueil des élèves et des activités d'enseignement au sein des écoles maternelle et élémentaire Michel de Montaigne, durant les après-midis du mardi 23 juin 2026 au vendredi 26 juin 2026 inclus.

Je mesure pleinement ce que représente une telle décision pour les familles, pour les enfants, pour les enseignants et pour l'organisation quotidienne de chacun. Fermer, même partiellement et temporairement, une école n'est jamais une décision ordinaire. Une école est un lieu essentiel de service public, d'apprentissage, de vie collective et de confiance.

Mais lorsque les relevés de température effectués dans les locaux scolaires font apparaître des températures supérieures à 30 °C, ou encore 45 °C dans la cour et lorsque la configuration des bâtiments, notamment les surfaces vitrées et les verrières, ne permet plus de garantir des conditions suffisamment protectrices l'après-midi, mon devoir est d'agir.

J'assume donc pleinement cette décision difficile. Je la prends en responsabilité, avec une priorité claire : protéger la santé et la sécurité des enfants, des personnels éducatifs et des agents intervenant dans les écoles. Cette décision n'est ni une facilité, ni un renoncement ; c'est une mesure de prudence, de protection et de responsabilité.

Concrètement, l'accueil des élèves et les enseignements sont maintenus les matinées des jours concernés, de 9 heures 00 à 12 heures 00. Ils sont suspendus les après-midis, de 13 heures 00 à 16 heures 30, du mardi 23 juin au vendredi 26 juin 2026 inclus.

Je sais également que certaines familles peuvent se trouver sans solution de garde. C'est pourquoi, en accord avec les services de l'Éducation nationale, un accueil strictement réduit et exceptionnel pourra être organisé pour les seuls élèves dont les parents justifient ne disposer d'aucune solution alternative. Cet accueil sera apprécié de manière restrictive, en lien avec la direction de l'école, au regard des nécessités de service, des capacités d'encadrement disponibles et des conditions matérielles de sécurité.

Les élèves éventuellement accueillis seront regroupés dans la pièce la plus fraîche de l'établissement et bénéficieront de mesures renforcées de prévention : accès régulier à l'eau, surveillance accrue et limitation de toute activité physique.

Je tiens aussi à saluer l'élan de solidarité qui s'est manifesté dès aujourd'hui de la part de plusieurs familles, certaines ayant spontanément proposé ou apporté des ventilateurs afin de contribuer à améliorer ponctuellement les conditions d'accueil. Ces gestes comptent. Ils montrent l'attachement collectif à notre école et au bien-être des enfants. De son côté, la commune mobilise l'ensemble des moyens matériels et humains dont elle dispose, dans la limite de ses capacités, afin d'accompagner au mieux cette situation exceptionnelle.

Je resterai pleinement mobilisé dans les prochains jours. La mesure pourra être modifiée, prolongée ou levée avant son terme si l'évolution des conditions météorologiques, les consignes des autorités compétentes ou les conditions constatées dans les locaux scolaires le justifient.

L'arrêté municipal sera publié et affiché en mairie ainsi qu'aux abords des écoles concernées. Les familles seront informées par les canaux habituels de communication de l'école et de la commune.

Je remercie les familles pour leur compréhension, la direction de l'école pour son dialogue constant, ainsi que les services de l'Éducation nationale, de la Préfecture et du Rectorat pour les échanges constructifs de cette journée. Dans cette situation exceptionnelle, mon engagement est clair : décider avec sérieux, informer avec transparence et protéger les enfants avec responsabilité.

Le Maire,
Maryan IGNACZINSKI

